



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Annexe à l'arrêté préfectoral n° *SEEFR/2012-126*
du 5 mars 2012



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

du Réseau routier national en Haute-Vienne A20 - RN520



Direction Départementale des territoires
de la Haute-Vienne
version approuvée en février 2012





Résumé non technique

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit l'évaluation du bruit émis aux abords des principales infrastructures de transport et dans les grandes agglomérations. Des actions tendant à le prévenir ou à le réduire doivent être mises en œuvre.

Cette directive a été transposée en droit français dans les articles L572-1 à L572-10 du code de l'environnement. Elle préconise une démarche en 3 étapes : évaluer, informer et réduire.

L'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement se fait au travers de cartes de bruit, lesquelles comportent un ensemble de représentations graphiques et de données numériques.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement ont pour objet de prévenir les effets du bruit, de réduire si nécessaire les niveaux sonores et de protéger les zones calmes.

Pour le département de la Haute-Vienne, les premières cartes de bruit ont été approuvées par arrêtés préfectoraux du 12 janvier 2009. Ont été identifiées comme devant faire l'objet du présent plan de prévention du bruit dans l'environnement, les infrastructures routières et autoroutières suivantes :

Voies en service :

- l'A20 - toute la traversée du département (95,8 km)
- La RN 520 - entre l'A20 et la RN21 (3,2 km)

Voies en projet :

- La RN 141 - projet d'aménagement à 2x2 voies en tracé neuf entre la Barre et le Breuil

L'identification des zones bruyantes conduite au travers des cartes de bruit a été complétée par des données issues de l'observatoire du bruit. Ainsi, 137 bâtiments ont été identifiés comme point noir bruit sur la RN520 et l'A20 et 65 sur la RN141 (la Barre - le Breuil).

En matière de prévention, différentes actions ont déjà été conduites depuis 2000. Il s'agit du classement sonore des voies, du suivi régulier en matière de bruit des infrastructures nouvelles et de mises en œuvre d'actions curatives (déviation de Bellac ou l'aménagement de la RN141).

Différentes actions de résorption des nuisances sonores sur les bâtiments identifiés comme point noir bruit sont envisagées durant la durée du plan qui s'échelonne de 2011 à 2016. Il est proposé, en fonction des possibilités de financement, de traiter 55 points noirs bruit soit par la réalisation d'écrans acoustiques ou par de l'isolation de façade.





Sommaire

PARTIE A : Etat des lieux réglementaire et technique	7
1 Cadre réglementaire européen et contexte du PPBE de l'État en Haute-Vienne	9
1.1 Rappel réglementaire.....	9
1.2 Objet du présent document.....	9
1.3 Les différentes étapes de réalisation du PPBE Etat.....	11
2 Identification des zones bruyantes	13
2.1 L'observatoire du bruit	13
2.2 Les cartes de bruit stratégiques	14
2.3 Niveaux sonores retenus pour l'évaluation (valeurs limites).....	16
2.4 Synthèse des données recensées dans le diagnostic pour le département de la Haute-Vienne	16
2.5 Les plaintes reçues	17
3 Prise en compte des zones « à objectif calme »	18
4 Bilans des actions réalisées depuis 2000.....	19
4.1 Mesures de prévention depuis 2000	19
4.1.1 Protection des riverains en bordure de projet de voies nouvelles	19
4.1.2 Protection des bâtiments nouveaux le long des voies existantes – classement sonore des voies	20
4.2 Actions curatives depuis 2000.....	21
4.2.1 Observatoire départemental du bruit des infrastructures de transports terrestres et résorption des points noirs bruit.....	21
4.2.2 Réfection des enrobés.....	22
PARTIE B : Actions envisagées	23
5 Actions de prévention 2011-2016.....	25
5.1 Mise à jour du classement sonore des voies et démarches associées.....	25
5.2 Mesure en matière d'urbanisme	26
6 Actions de réduction des nuisances 2011-2016.....	27
6.1 Cas particulier de la RN 141 La Barre – Le Breuil.....	27
6.2 A20/RN 520 : classement des ZBC et plans d'actions de résorption	28
6.3 Mesures et financement.....	34
6.4 Travaux envisagés entre 2011 et 2016	34
6.5 Objectifs à atteindre en matière de réduction du bruit	35
6.6 Actions complémentaires prévues en 2011 : réfection des enrobés.....	35
6.7 Justification du choix des mesures programmées ou envisagées	35
6.8 Impact des mesures programmées ou envisagées sur les populations	36
PARTIE C : consultation du public et annexes	37
7 Bilan de la consultation du public	39
7.1 Remarques du public.....	39
7.2 Prise en compte dans le PPBE de l'État.....	41
8 Glossaire	43
9 Annexe : généralités sur le bruit et la santé	45
9.1 Généralités sur le bruit	45
9.1.1 Le son	45
9.1.2 Le bruit	45
9.1.3 Les principales caractéristiques des nuisances sonores de l'environnement	46
9.2 Les effets du bruit sur la santé.....	47

